
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Accord majoritaire sur la politique salariale 2022

(Saint-Cloud, le 17 décembre 2021) – Après 4 réunions de négociation annuelle sur les salaires, dans le cadre d'un dialogue social actif, Dassault Aviation a signé un **accord majoritaire** avec la CFE-CGC et l'UNSA sur la politique salariale 2022. Cet accord a pour base les mesures proposées par l'entreprise lors de la dernière réunion, le jeudi 9 décembre.

Le budget d'augmentation des salaires est de **3,75%** pour les cadres et de **3,5%** (dont 1,8% d'Augmentation Générale) pour les non-cadres.

Compte tenu du contexte, Dassault Aviation tient à préciser que :

- Cet accord garantit un **salaire annuel brut minimal de 27 120 €** en 2022, c'est-à-dire **1,4 fois le Smic**.

S'ajouteront à ce salaire, la **participation** et l'**intéressement** qui seront versés en 2022 sur les résultats 2021. À titre d'information, les montants versés aux salariés concernés par ce minimum ont représenté **4 009 € en 2021** (sur les résultats 2020) **et ceux versés en moyenne sur les cinq dernières années, 6 214 €/an**.

- Avant prise en compte de cette politique salariale 2022, le **salaire annuel brut moyen d'un salarié non-cadre** chez Dassault Aviation est de **35 580 €** en 2021, c'est-à-dire **1,9 fois le Smic**.

S'ajoutent à ce salaire, la **participation** et l'**intéressement** versés en 2021 (sur les résultats 2020) de **5 040 €**. À titre d'information, **les montants versés en moyenne sur les cinq dernières années ont été de 8 300 €/an**.

L'accord prévoit aussi l'octroi d'une **prime Rafale Export de 500 € bruts**, liée au contrat avec les Émirats Arabes Unis.

En complément de cet accord, la Direction Générale a décidé de verser une **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 500 € nets** à tous les salariés dont le revenu annuel est inférieur à 3 fois le Smic. Cette décision fait suite à la recommandation du gouvernement français de favoriser le pouvoir d'achat.

À noter que cette prime n'inclut pas l'**indemnité-inflation de 100 € nets** qui sera versée par l'État aux personnes concernées via l'employeur.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

La société Dassault Aviation rappelle que sa politique de rémunération se traduit par des salaires qui se situent au-dessus du niveau moyen de la Branche.

Par ailleurs, elle distribue à ses salariés des montants de participation et intéressement d'un niveau exceptionnel par rapport au légal, compte tenu de ses résultats : **103 M€/an en moyenne sur 2017-2021 face à une obligation légale de 11 M€/an sur la même période.** Cela correspond à un supplément significatif de rémunération, quand les résultats sont bons, en parallèle des dividendes versés aux actionnaires.

Dassault Aviation pratique un partage de la valeur entre les salariés, les actionnaires et l'entreprise.

* * *

À PROPOS DE DASSAULT AVIATION :

Avec plus de 10 000 avions militaires et civils livrés dans plus de 90 pays depuis un siècle (dont 2 500 Falcon), Dassault Aviation dispose d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus dans la conception, le développement, la vente et le support de tous les types d'avion, depuis l'appareil de combat Rafale jusqu'à la famille de business jets haut de gamme Falcon en passant par les drones militaires et les systèmes spatiaux. En 2020, le chiffre d'affaires de Dassault Aviation s'est élevé à 5,5 milliards d'euros. Le Groupe compte 12 440 collaborateurs. [dassault-aviation.com](https://www.dassault-aviation.com)

CONTACTS PRESSE :

Communication institutionnelle

Stéphane Fort - Tél. : +33 (0)1 47 11 86 90 - stephane.fort@dassault-aviation.com

Mathieu Durand - Tél. : +33 (0)1 47 11 85 88 - mathieu.durand@dassault-aviation.com

Photos HD : [mediaprophoto.dassault-aviation.com](https://www.mediaprophoto.dassault-aviation.com)

Vidéos HD : [mediaprovideo.dassault-aviation.com](https://www.mediaprovideo.dassault-aviation.com)